



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 56705

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation très délicate du secteur d'activité de l'aide à domicile. En effet, le 6 juillet dernier, les partenaires sociaux de ce secteur ont signé un accord relatif aux 35 heures tenant compte de la spécificité de leurs activités avec un financement adapté et répondant aux objectifs de créations d'emplois et de lutte contre la précarité que leur avait assignés le ministère de l'emploi. Cet accord est aujourd'hui en attente d'agrément. Pourtant, il devient urgent de trouver une issue favorable à cette situation. D'autant que les services d'aide à domicile, avec la reprise économique, ne sont plus en mesure de répondre à toutes les nouvelles demandes d'intervention par manque de personnels. Ces derniers préfèrent rejoindre l'industrie ou la grande distribution qui proposent une meilleure rémunération à leurs salariés. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'obtention de l'agrément de l'accord 35 heures du secteur d'aide à domicile et son avenant en date du 22 novembre 2000 ont des chances de voir le jour rapidement, afin de redonner à ce secteur l'oxygène qui lui manque pour accomplir ses missions de services d'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56705

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 252